

BLOCH (Olivier), « Éditorial », La Lettre clandestine, n° 6, 1997, Censure et clandestinité aux XVIIe et XVIIIe siècles

DOI: 10.48611/isbn.978-2-406-17285-7.p.0009

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1998. Classiques Garnier, Paris. Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉDITORIAL

Avec ce numéro 6, le second de la nouvelle présentation qui en marquait l'entrée dans l'âge adulte, paraissant cette fois au terme de son année éponyme ou peu s'en faut..., *La Lettre clandestine* trouve son rythme de croisière.

Elle s'accorde, ce faisant, avec celui qui marque le développement des recherches dont elle vise à être l'image, la chronique et l'instrument : élargissement des réseaux de collaboration et de l'effectif des chercheurs qui y consacrent une part plus ou moins grande de leur activité, consolidation, multiplication et ramifications des séminaires où l'on en traite, tenue des colloques et journées d'études qui l'ont pour objet, publications de textes lui appartenant et d'enquêtes la concernant, etc.

La première partie de la revue : « Bulletin d'information », vise à donner à la fois un tableau aussi fidèle que possible des recherches accomplies ou en cours, et à y apporter un certain nombre de contributions.

Celles-ci sont et seront d'autant plus riches que les lecteurs en prendront leur part : nous faisons donc appel à eux pour nous fournir informations et documents, nous adresser ou nous faire adresser notes et articles nouveaux, étendre et renouveler le groupe des auteurs.

Il convient de rappeler à cet égard qu'il existe un Comité de lecture de la revue, dont le rôle n'est bien entendu pas de juger sur leur orientation de l'opportunité ou non de la publication des textes qui nous sont envoyés, mais de veiller à leur pertinence à l'égard de l'objet de nos recherches, à l'existence d'éléments effectivement originaux dans leur contribution à celles-ci, à la compatibilité de leur volume avec l'équilibre du numéro, etc.

De même, parmi les publications venues à notre connaissance, études, éditions de textes, etc., nous rendons compte, en en fournissant, suivant le cas, un résumé sommaire, ou la Table des Matières, de celles qui sont strictement de notre domaine – et nous accueillons volontiers les envois que peuvent nous en adresser à cette fin les éditeurs.

Le développement des recherches dont notre revue veut être à la fois l'écho et l'instrument révèle avec toujours plus de vivacité un certain nombre des traits qui la caractérisent, dans ses tendances et ses problèmes, dans les attitudes des uns et des autres à l'égard de la nébuleuse libertine

10 ÉDITORIAL

et clandestine, qui reproduisent nombre d'aspects de celle-ci, sous les formes d'une projection de soi d'autant plus naturelle que, comme alors, il faut une bonne dose d'abnégation pour s'y consacrer, contre les idées dominantes.

On pourrait signaler, par exemple, la tendance diffuse à favoriser quelque chose comme l'idée d'une « philosophie clandestine » dont on pourrait tracer les caractéristiques propres, dans une relative unité qui la distinguerait des autres philosophies, avec ce que cela implique de discriminations en tous genres : à suivre ce penchant, les procédures d'exclusion qui fabriquent la clandestinité ou y conduisent vont à la limite se trouver simplement retournées contre leurs auteurs et complices supposés, voire contre leurs victimes.

Je signalerais encore l'insistance et l'intérêt privilégiés que l'on est enclin à porter aux auteurs singuliers que l'on connaît, découvre ou devine sous les diversités et variances des textes, aux groupes et réseaux par lesquels passent leur diffusion, leurs variations et les recréations et créations qui s'y greffent : la constante mise en relief de tels objets d'étude dérive aisément à la fascination ; c'est elle, entre autres, qui amène par exemple les spécialistes à revendiquer en toute occasion à l'égard de tel auteur, tel texte, tel courant, ou tel groupe, la priorité de leurs recherches, sinon un droit de propriété exclusive à leur égard.

Quoi qu'il en soit de telles dérives ou dérapages, les polémiques patentes ou latentes auxquelles on peut avoir affaire dans nos investigations* comportent évidemment aussi, voire d'abord, des raisons de fond, celles au premier chef que symbolise (je pense entre autres à ce qu'en suggère la contribution de Max Gauna sur le *Cymbalum Mundi*) la mise en opposition à l'article fondateur de Lanson – qui, dans le contexte historique encore, à la veille des grandes catastrophes de l'histoire du XX° siècle, de l'aboutissement des luttes pour la laïcité, induisait le report de cinquante ans en arrière, à la jonction du XVII° et du XVIII° siècles, des idées des Lumières, – du grand œuvre de Lucien Febvre sur *La Religion*

^{*} Je profite de l'occasion que me donne la rédaction du présent éditorial pour faire ici amende honorable, et rendre à Jacques Prévôt ce qui lui est dû. Ayant traité dans les journées de l'an dernier, et donc dans le numéro précédent de la revue, de « Cyrano, Molière et l'écriture libertine », j'avais cru, ne fût-ce que pour faire court, préférable de rapporter, et le plus souvent de rapporter comme connus, sans aligner les références, nombre de notations et rapprochements dus aux spécialistes de ces auteurs et questions. Jacques Prévôt m'a fait part de son émotion à ne pas se voir reconnue la priorité de la plupart d'entre eux : il va de soi que je n'entends nullement lui contester l'antériorité en ce domaine, et tiens à le préciser une fois pour toutes.

ÉDITORIAL 11

de Rabelais. Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle, lequel, dans un tout autre contexte, celui de la France de 1942, tendait à établir l'impossibilité de l'athéisme à cette époque reculée.

Au-delà ou en deçà des questions de datation et des limites chronologiques à assigner à de tels reculs, ce genre de débats et d'oppositions porte en filigrane, plus ou moins grossier, la reproduction du débat sur l'argument du consentement universel, sa validité et d'abord l'effectivité du consensus: la question, que reproduisent manipulations et empoignades ayant pour matière ou objet les croyances intimes de Gassendi ou de Hobbes, de Cyrano ou de l'auteur du Theophrastus Redivivus, de Meslier ou de Robert Challe, est toujours au fond, plus ou moins clairement, celle de la possibilité ou non pour tout homme de dire en son cœur: il n'y a pas de Dieu – elle explique les intérêts divers, ou plutôt divergents, que peuvent avoir les uns et les autres à se consacrer aux textes et auteurs qui font l'objet de nos recherches.

Moyennant quoi, dès lors qu'on perçoit clairement ce genre de situation, et que l'on est de part et d'autre disposé à mettre pour la circonstance autant que possible de côté ses convictions intimes et préjugés personnels, il s'avère chaque jour que la coopération, sous la forme à la fois du travail collectif suivi et de la discussion tranquille, est possible, légitime et fructueuse : c'est ce que tendent à confirmer les travaux ici rassemblés, et ce qu'ils supposent.

Olivier Bloch